

Tableau de bord Maintien dans l'emploi Edition 2015



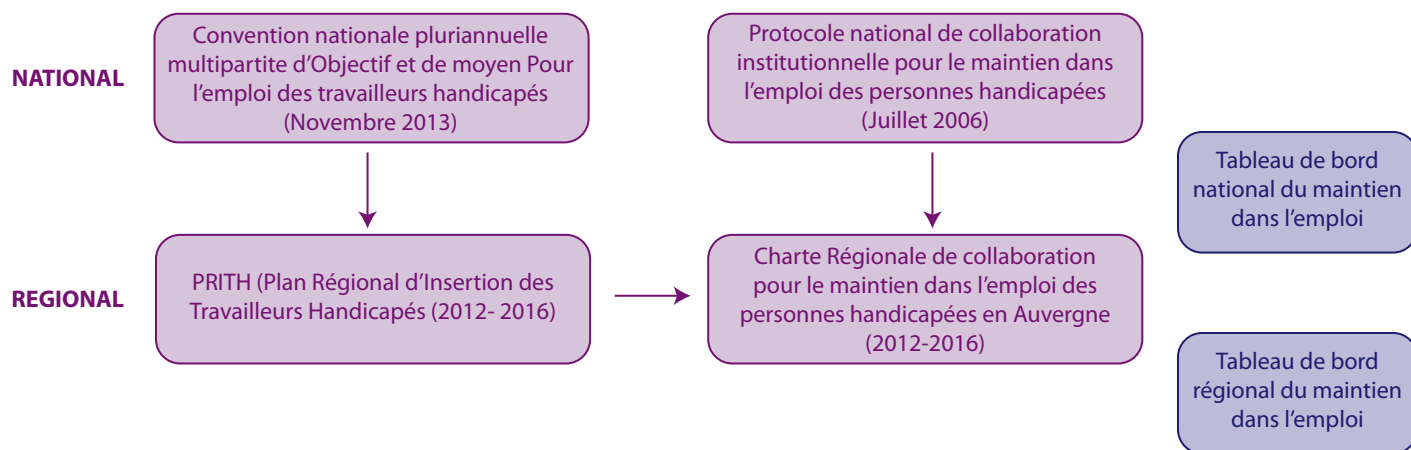
Plan Régional d'Insertion des
Travailleurs Handicapés (PRITH)

Le maintien dans l'emploi

(hors fonction publique et secteur agricole)

Le contexte du tableau de bord	2
Les acteurs du maintien dans l'emploi (schéma)	3
Le contexte régional.....	4
Les situations à risques	5
Les flux de signalements (schéma).....	10
Les détections précoces	11
Les mesures mobilisées	14
Les résultats obtenus	15
Glossaire	20





Le tableau de bord sur le maintien dans l'emploi des personnes handicapées se place dans un contexte national marqué par l'existence de convention et protocole déclinés, au niveau régional, sous la forme du PRITH et d'une charte de collaboration.

Plus précisément, la réalisation du tableau de bord s'inscrit dans l'Axe de travail N° 4 de la Charte régionale : « **Créer et renseigner un tableau de bord commun du maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés** »

Son objectif est, sur la base des travaux conduits au plan national, de proposer un panel d'indicateurs visant à **outiller**, pour l'optimiser, le **pilotage de la politique de maintien dans l'emploi**.

Ces travaux doivent permettre à chacun des signataires de communiquer et de valoriser conjointement les résultats actualisés auprès des opérateurs et des bénéficiaires.

La création et l'alimentation du document ont été conduites au travers :

- ✓ de **réunions** du groupe de travail constitué des signataires de la Charte et
- ✓ de **rencontres** bilatérales avec certaines institutions (CARSAT, AGEFIPH, MIRT...).

Elle se sont traduites, dans un premier temps, par l'identification des **acteurs du maintien** dans l'emploi et de leurs **relations interinstitutionnelles** (cf. schémas dans la suite du document). Par ailleurs, elles ont permis d'identifier, collectivement, les **indicateurs pertinents**, de vérifier leur disponibilité (quels fournisseurs et modalités de cession de données ?), de valider la maquette (charte visuelle, graphiques, commentaires...) puis des modalités d'animation du document (enrichissement des commentaires, modes de diffusion, de mise à jour...).

Les travaux réalisés en 2009 sur la construction d'un tableau de bord national ont servi de base de travail pour déterminer le périmètre du tableau de bord régional. Ont notamment été retenus les principes :

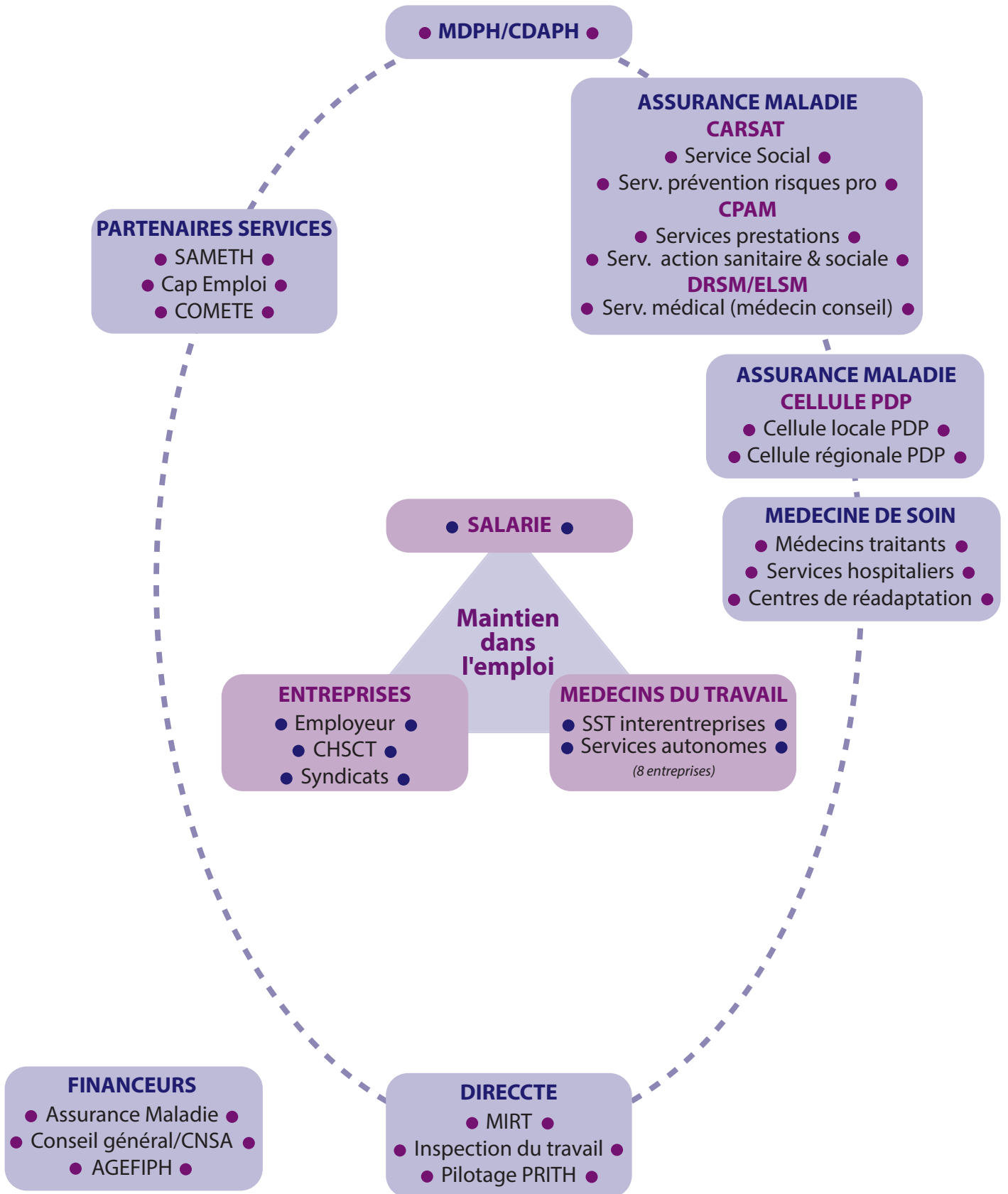
- ✓ d'une version limitée, dans un premier temps, au **secteur marchand** hors fonctions publiques et secteur agricole,
- ✓ d'indicateurs recentrés sur les **enjeux de suivi et de pilotage** de la Charte régionale
- ✓ et d'une **mise en perspective** de différentes catégories de public dans les situations à risques, les situations de prises en charges et les situations de licenciement (exemples : les seniors, les bénéficiaires de RQTH, tel ou tel secteur d'activité ...)

Ce tableau de bord constitue une première démarche de mise en commun d'indicateurs par les différents acteurs du maintien. Cette démarche s'enrichira au cours du temps avec :

- ✓ la mise à disposition de **nouvelles données**, notamment suite à l'évolution des systèmes d'informations,
- ✓ l'**harmonisation** des modes de comptage entre institutions qui rendra possible le rapprochement des sources statistiques
- ✓ la mise en place d'un **Comité de lecture et d'analyse** des données du tableau de bord.

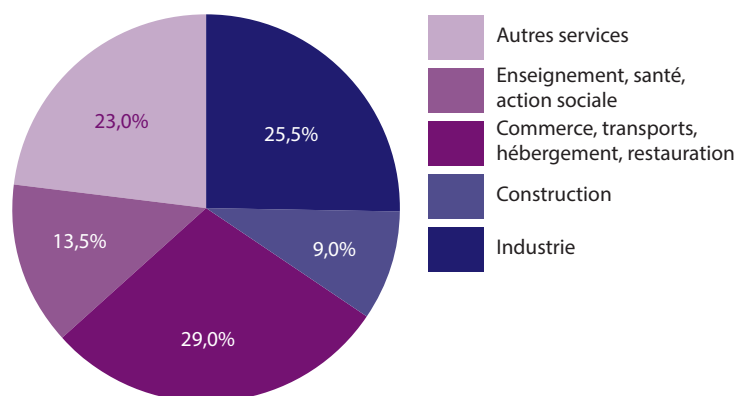
Enfin, en complémentarité à ce travail, il est envisagé la réalisation de documents de même nature portant spécifiquement sur les fonctions publiques et sur le secteur agricole.

Panorama des acteurs du maintien dans l'emploi (hors fonction publique et secteur agricole)

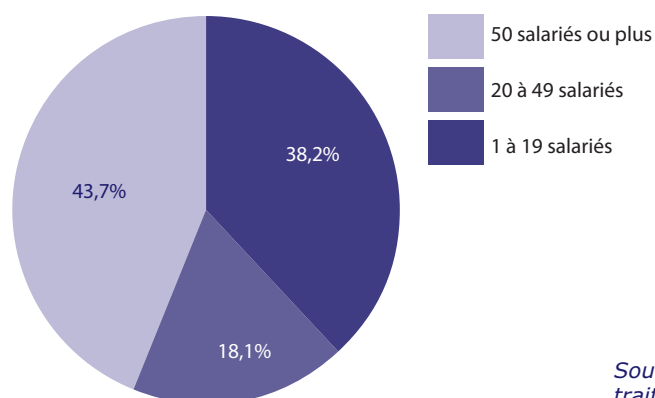


LES SALARIÉS DU SECTEUR PRIVÉ

Répartition par secteur d'activité



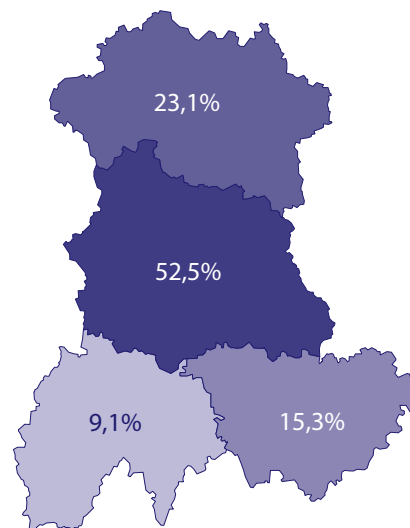
Répartition par tranche d'effectifs



CHIFFRES CLÉS

314 113 salariés en 2014
-0,3% en un an
-0,2% en cinq ans

Répartition par département



Source : ACOSS-URSSAF, effectifs au 31/12/2014 hors agriculture, traitement CARIF OREF Auvergne.

A la fin de l'année 2014, l'Auvergne comptait plus de 314 000 salariés, en recul de 0,3% sur un an et de 0,2% sur les 5 dernières années. Près de deux salariés sur trois le sont dans une entreprise du secteur tertiaire (29% dans le commerce, transports, hébergement) et plus d'un sur quatre dans le secteur industriel. L'emploi se concentre dans les entreprises de plus de 20 salariés (62%) et sur le département du Puy-de-Dôme (53%).

NB : la source utilisée exclut l'emploi non salarié ainsi que l'emploi salarié dans le secteur agricole et dans la fonction publique.

LES POPULATIONS À RISQUES

Répartition par secteur d'activité des salariés handicapés dans les établissements assujettis à l'obligation d'emploi TH

Données en cours de consolidation

CHIFFRES CLÉS

Près de **6 000** salariés TH dans les ets assujettis en 2008

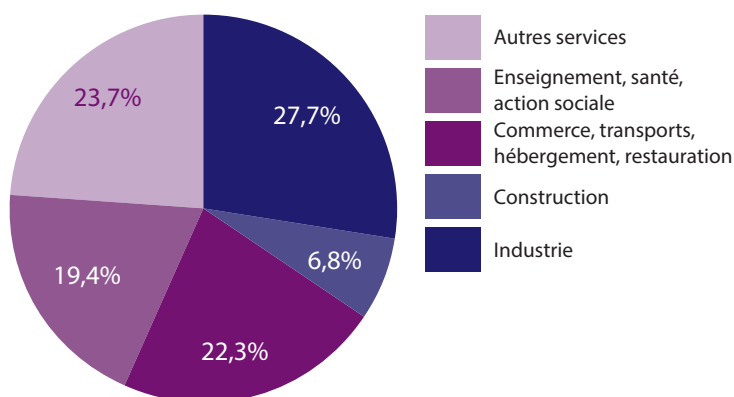
dont **près de 2 500**, soit 41%, de 50 ans ou plus

Près de **333 800** actifs salariés en 2010

dont **près de 85 300**, soit 26%, de 50 ans ou plus

Source : DARES-DOETH, année 2008.

Les actifs salariés de 50 ans ou plus



Source : INSEE-DADS 2010, hors fonction publique et secteur agricole, traitement CARIF OREF Auvergne.

NB : les chiffres présentés dans cette page et la suivante doivent être interprétés avec précaution car :

- ✓ ils sont non exhaustifs (tous les salariés TH ne le sont pas dans un établissement assujetti à l'obligation d'emploi),
- ✓ ils recèlent des doublons d'un graphique à l'autre (une même personne peut être comptée parmi les actifs séniors, les salariés TH, les bénéficiaires de l'obligation d'emploi et avoir connu un arrêt de travail de plus de 90 jours),
- ✓ ils recèlent des doublons au sein d'un même graphique (doublon RQTH-rente AT, RQTH-AAH...).

Parmi les populations en emploi, certaines sont réputées plus à risques que d'autres dans l'optique de la survenue d'une problématique de maintien dans l'emploi.

C'est le cas des presque 85 300 actifs séniors (50 ans ou plus) en Auvergne en 2010, concentrés à 66% dans le secteur tertiaire (24% dans les services divers, 22% dans le commerce, transports, hébergement) et à 28% dans l'industrie.

C'est également le cas du public handicapé bénéficiaire de l'obligation d'emploi avec un risque d'autant accru que la personne est sénior. Les données 2014 étant en cours de consolidation, celles de 2008 sont les dernières disponibles pour fournir des ordres de grandeur. Durant cette année, les établissements soumis à l'obligation employaient près de 6 000 TH dont 49% dans l'industrie et 46% dans le secteur tertiaire (16% dans le commerce, transport, hébergement, restauration). La taille importante de ses établissements explique le poids du secteur industriel (cf. limite d'assujettissement à 20 salariés).

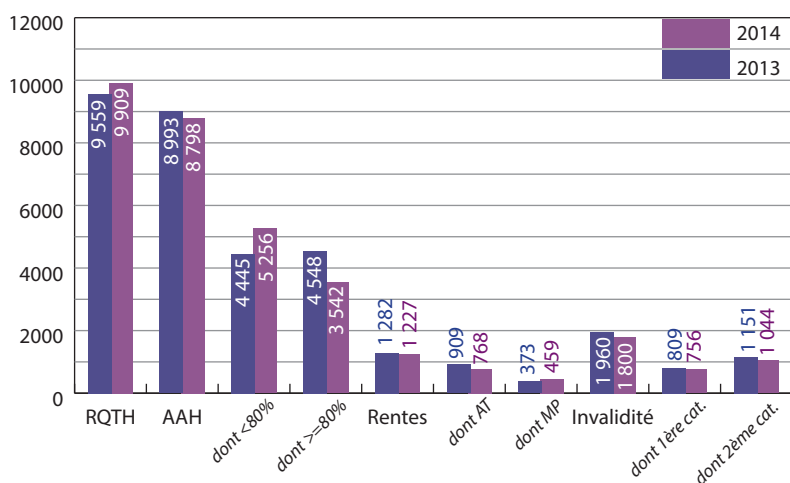
NB : les chiffres présentés dans cette partie sur les populations à risques donnent des ordres de grandeur sur le nombre de personnes potentiellement concernées à court ou moyen terme par une situation de maintien :

- ✓ plus de 85 000 salariés séniors dont une partie BOETH (à minima 2 500 personnes),
- ✓ près de 22 000 reconnaissances de BOETH décisionnées en 2014 et 121 000 décisions en cours de validité (à pondérer par les nombreux doublons) et, parmi elles, une partie de salariés (à minima 6 000 personnes) et de demandeurs d'emploi (plus de 10 000 personnes),
- ✓ environ 7 000 personnes qui ont connu une situation d'arrêt de travail long.

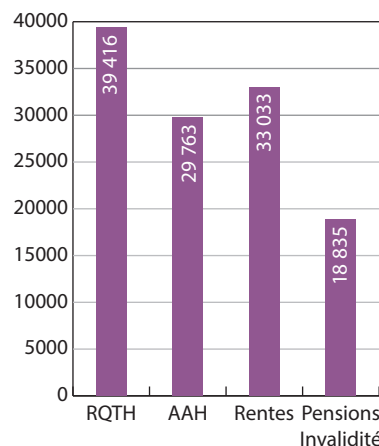
LES POPULATIONS À RISQUES (SUITE)

Les bénéficiaires de l'obligation d'emploi

décisions dans l'année

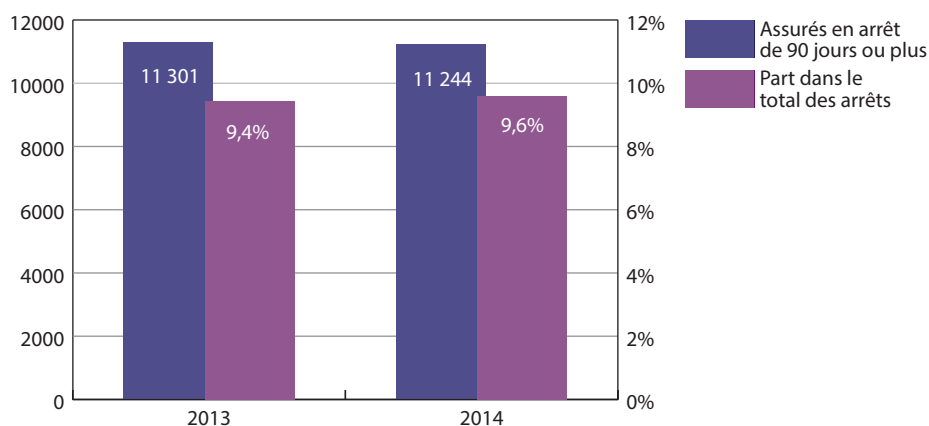


décisions en cours de validité



Sources : MDPH 03, 15, 43 et 63, CPAM, années 2013 et 2014, traitement CARIF OREF Auvergne. Estimations des décisions de RQTH et d'AAH en cours de validité pour la MDPH 15.

Les assurés en arrêt de travail de plus de 90 jours



Source : CPAM, années 2013 et 2014, traitement CARIF OREF Auvergne.

CHIFFRES CLÉS

9 909 RQTH accordées en 2014 (+3,7% en un an),
8 798 AAH (-2,2%),
1 227 rentes AT/MP (-4,3%),
 et **1 800** pensions d'invalidité (-8,2%)

pour un total de plus de
21 700 décisions (-0,3%)

11 244 assurés en arrêts de 90j prescrits et indemnisés en 2014 (-0,5% en un an)

60,2% du total des arrêts (une part en hausse de **0,1** point en un an)

Le fait de détenir une reconnaissance administrative en lien avec le handicap constitue un indicateur de risque, que la population soit en emploi ou ne le soit pas encore. Au total ce sont plus de 21 700 décisions qui ont été rendues en 2014 en Auvergne sachant que le nombre de personnes différentes concernées est nécessairement moindre (cf. doublons). Entre 2013 et 2014, ce nombre a reculé de 0,3%, l'augmentation des décisions de RQTH ne compensant pas intégralement le recul de celles des AAH, rentes AT/MP et pensions d'invalidité.

A noter qu'une évaluation plus pertinente de la population consiste à s'appuyer sur les reconnaissances en cours de validité soit plus 33 000 rentes AT/MP et 18 800 pensions d'invalidité en 2014. Il faut y ajouter les RQTH et AAH qui peuvent être estimées pour toute l'Auvergne (données MDPH 15 estimées): plus de 39 400 RQTH en cours de validité et 29 800 AAH soit un total général d'environ 121 000 décisions en cours de validité.

Si le risque est potentiel pour les personnes détenant une reconnaissance administrative, il est plus avéré pour les assurés en arrêt de travail de plus de 90 jours et pour ceux demandant une reconnaissance de la lourdeur de leur handicap (cf. RLH page suivante).

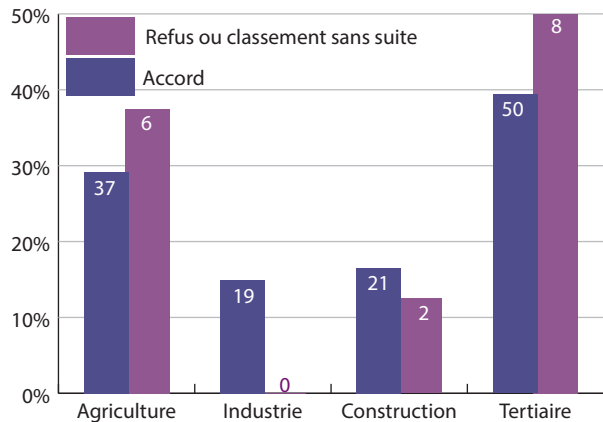
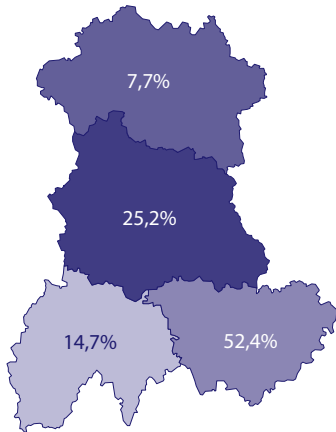
En 2012, plus de 11 200 assurés ont connu un arrêt de travail de plus de 90 jours, un nombre en recul de 0,5% mais qu'il faut comparer à la diminution de 2,3% du nombre total d'assurés en arrêt. A 9,6% du total, les arrêts de travail longs ont donc progressé en part dans le total (+0,2 point).

LES POPULATIONS À RISQUES (SUITE)

Les décisions d'accord de la reconnaissance de la lourdeur du handicap (RLH)

Avis favorables dans l'année

Décisions par secteur d'activité de l'employeur (avis favorables et refus)



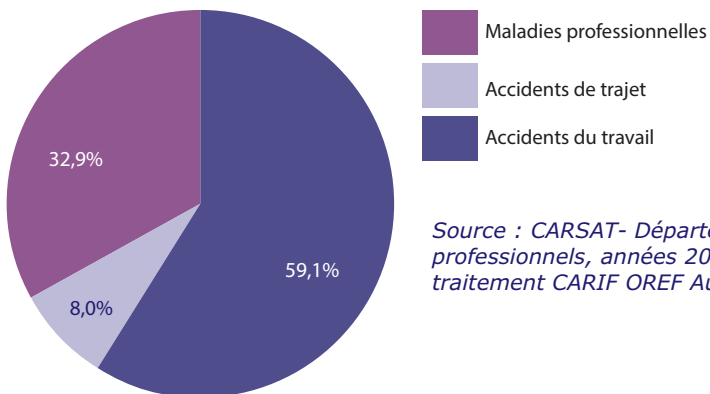
Source : AGEFIPH année 2014, traitement CARIF OREF Auvergne.

Au cours de l'année 2014, l'AGEFIPH a traité 143 demandes de RLH (+3% en un an) dont 52% dans le seul département de la Haute-Loire et 25% dans le Puy-de-Dôme. 127 dossiers ont été sanctionnés par une décision favorable dont un peu plus de 60% dans l'agriculture, l'industrie ou le BTP. 50% des refus (8 au total) ont concerné une entreprise du secteur tertiaire.

NB : lors des trois derniers exercices, la quasi intégralité des demandes de RLH ont été faites dans le cadre d'une situation de maintien dans l'emploi.

LES SECTEURS À RISQUES

Les AT, accidents de trajets et MP ayant entraîné une IPP



Source : CARSAT- Département des risques professionnels, années 2014 et 2013, traitement CARIF OREF Auvergne.

CHIFFRES CLÉS

143 décisions de RLH en 2014 (+3% en un an) pour un total de **127** avis favorables et **12** refus

1 494 IPP indemnisées en 2014

-5,5% en un an (**-9,4%** pour les AT, **+8,1%** pour les accidents de trajet et **-0,8%** pour les MP)

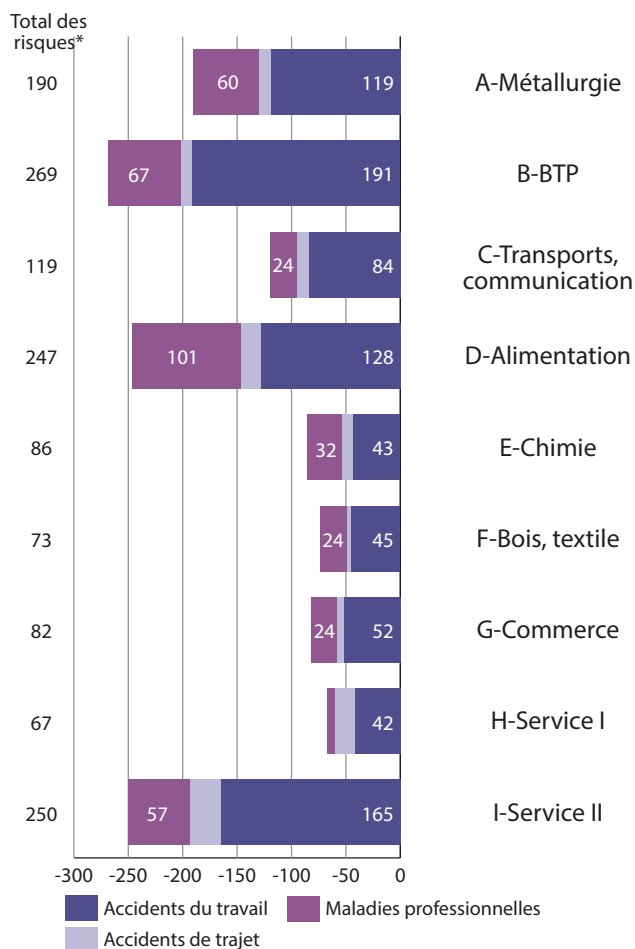
Les facteurs de risques portent sur certaines caractéristiques des personnes (âge, handicap...) mais sont également influencés par le secteur d'activité des personnes en emploi.

En 2014, 1 494 IPP ont été indemnisées suite à un accident de travail (59,1%), de trajet (8,0%) ou une maladie professionnelle (32,9%). Le chiffre est en recul de 5,5% en un an, en partie en raison de la baisse de 9,4% des IPP dues à un accident de travail.

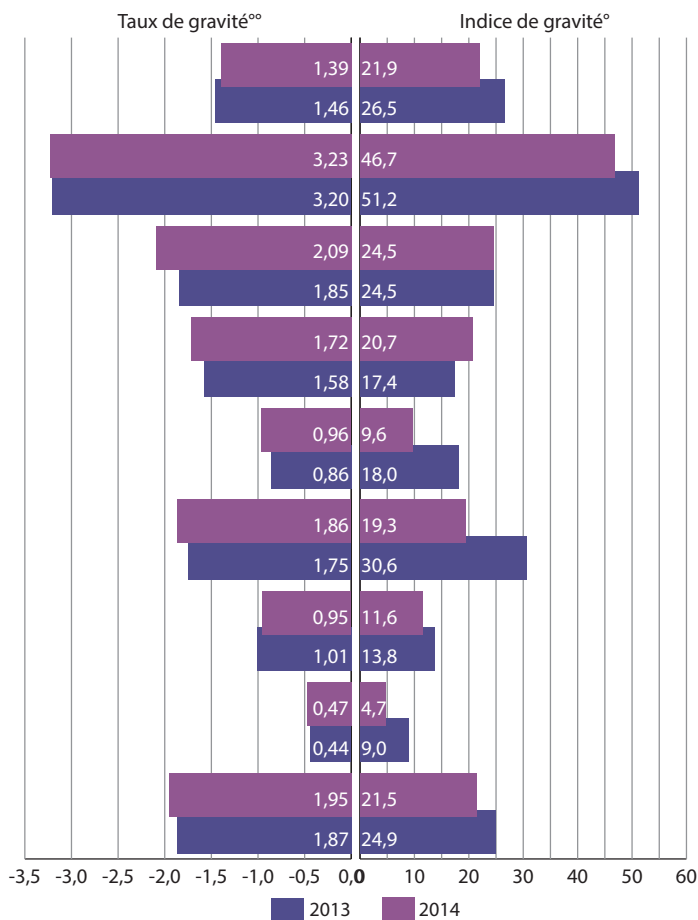
Ces données varient considérablement selon le secteur d'activité, dans un rapport de 1 (services) à 7 (BTP) pour le taux de gravité et de 1 à 10 pour l'indice de gravité (cf. page suivante).

LES SECTEURS À RISQUES

Les risques* en 2014



L'indice de gravité° et le taux de gravité°° des AT avec arrêt de travail



* : accidents du travail, accidents de trajet et maladies professionnelles reconnus ayant entraîné une IPP

° : (total des taux d'incapacité partielle / nombre d'heures travaillées) x 1 000 000

°° : (total des journées perdues par incapacité temp. / nombre d'heures travaillées) x 1 000

Les comités techniques nationaux (CTN) :

A : métallurgie - B : bâtiment et travaux publics - C : transports, eau, gaz, électricité, livre, communication - D : services, commerces, industrie de l'alimentation - E : chimie, caoutchouc, plasturgie - F : bois, ameublement, papier-carton, textile, vêtement, cuirs et peaux, pierres et terres à feu - G : commerces non alimentaires - H : activités de service I (banques, assurances, admin...) - I : activités de service II et travail temporaires (santé...)

En 2014, les risques ont concerné principalement le BTP, devant les secteurs des services/travail temporaire et l'alimentation avec des différences, toutefois, dans la nature du risque : une part significative des maladies professionnelles dans l'alimentation (41%) ou la chimie (37%), des accidents de travail dans les transports-communication et le BTP (71%) ou le secteur des services/travail temporaire (66%). Rapportés au nombre de salariés employés ainsi qu'au nombre d'heures de travail effectuées dans chaque secteur, le BTP se singularise par une incidence et une gravité supérieures des risques. C'est l'inverse dans la chimie et les services/banque, administration... Entre 2013 et 2014, la situation s'est globalement améliorée avec une incidence en baisse, en particulier dans le bois- textile-cuir-terres et pierres à feu, la chimie et le BTP. Toutefois, la gravité est en légère hausse dans presque tous les secteurs et appelle à la vigilance, notamment dans les transports et communication ou l'alimentation.

NB : des risques "quantitativement" proches en nombre de risques (exemple service I et bois, textile) peuvent refléter des situations très hétérogènes en termes de gravité (indice et taux), masquées en raison de différences importantes d'effectifs salariés.

Source : CARSAT- Département des risques professionnels, années 2014 et 2013, traitement CARIF OREF Auvergne.

CHIFFRES CLÉS

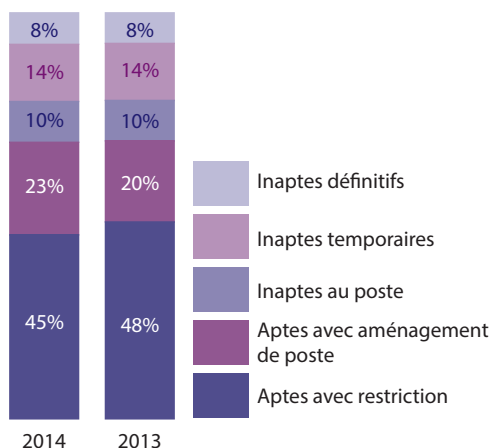
1 494 IPP indemnisées en 2014

un indice de gravité de **19** en 2014 contre **22** en 2013

un taux de gravité de **1,54** en 2014 contre **1,49** en 2013

LES DIFFICULTÉS AU POSTE POUR RAISON DE SANTÉ

Les avis rendus suite aux visites médicales (hors avis "apte")



Sources : SST, SA, MIRT, années 2014 et 2013, traitement CARIF OREF Auvergne.

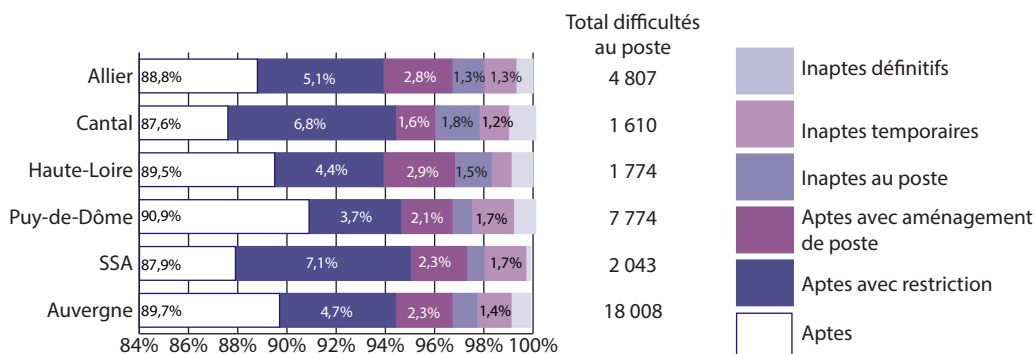
CHIFFRES CLÉS

175 342 visites en 2014
-8,4% en un an

90% de décisions d'aptitude
-0,7 point en un an

18 008 avis de difficultés au poste pour raison de santé en 2014
(-1,7% en un an)

Les visites médicales et les avis rendus par département



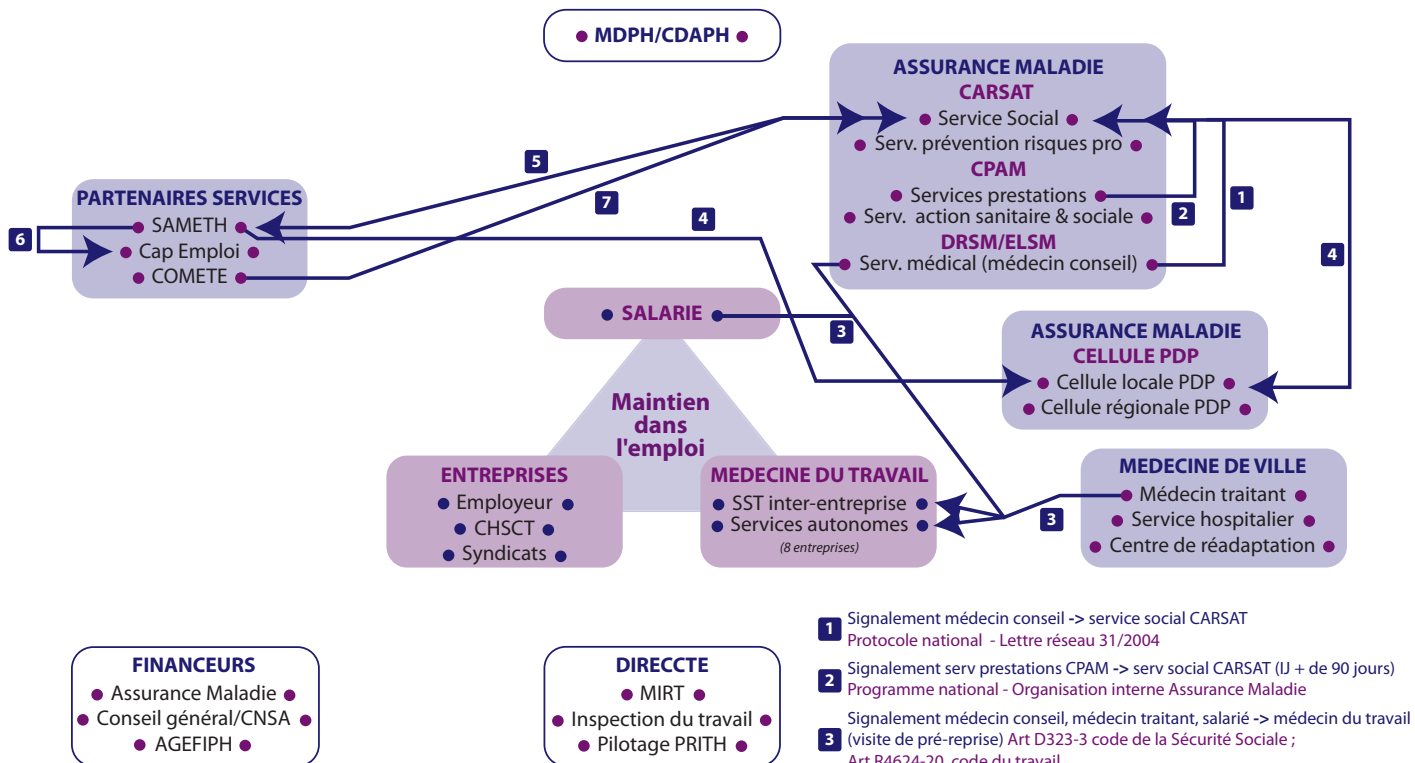
Au cours de l'année 2014, les services de santé au travail (SST) et les services de santé autonomes (SA) ont fait passer plus de 175 000 visites médicales, en recul de 8% en un an. 90% d'entre elles se sont soldées par un avis d'aptitude mais plus de 18 000 par un avis indiquant une difficulté au poste pour raison de santé. Celles-ci se sont traduites dans un cas sur trois par un avis d'inaptitude (définitive dans 7,8% des cas) et par un avis d'aptitude avec restriction dans 45% des cas. Ces derniers sont moins fréquents d'une année sur l'autre (- 3,2 points en un an) au contraire des avis d'aptitude avec aménagement de poste qui se sont appréciés de 3 points à 23%.

L'analyse par département montre des disparités géographiques probablement liées à la nature des tissus économiques locaux. La part des avis d'aptitude varie de 88% dans le Cantal à 91% dans le Puy-de-Dôme, départements qui s'opposent également sur les avis d'aptitude avec restriction (de 7% à 4%). Par contre, l'Allier et la Haute-Loire présentent peu de différences significatives.

A noter enfin les résultats atypiques enregistrés par les SA, marqués par la part importante d'avis d'aptitude avec restriction et par la quasi absence d'avis d'inaptitude définitive. Par nature, toutefois, ces services concernent des entreprises qui ne sont pas représentatives du tissu économique auvergnat moyen.

NB : une même personne peut passer plusieurs visites médicales dans l'année et, à l'inverse, tous les salariés ne passent pas une visite dans l'année. Les chiffres sur les avis ne peuvent donc être extrapolés à l'ensemble des salariés.

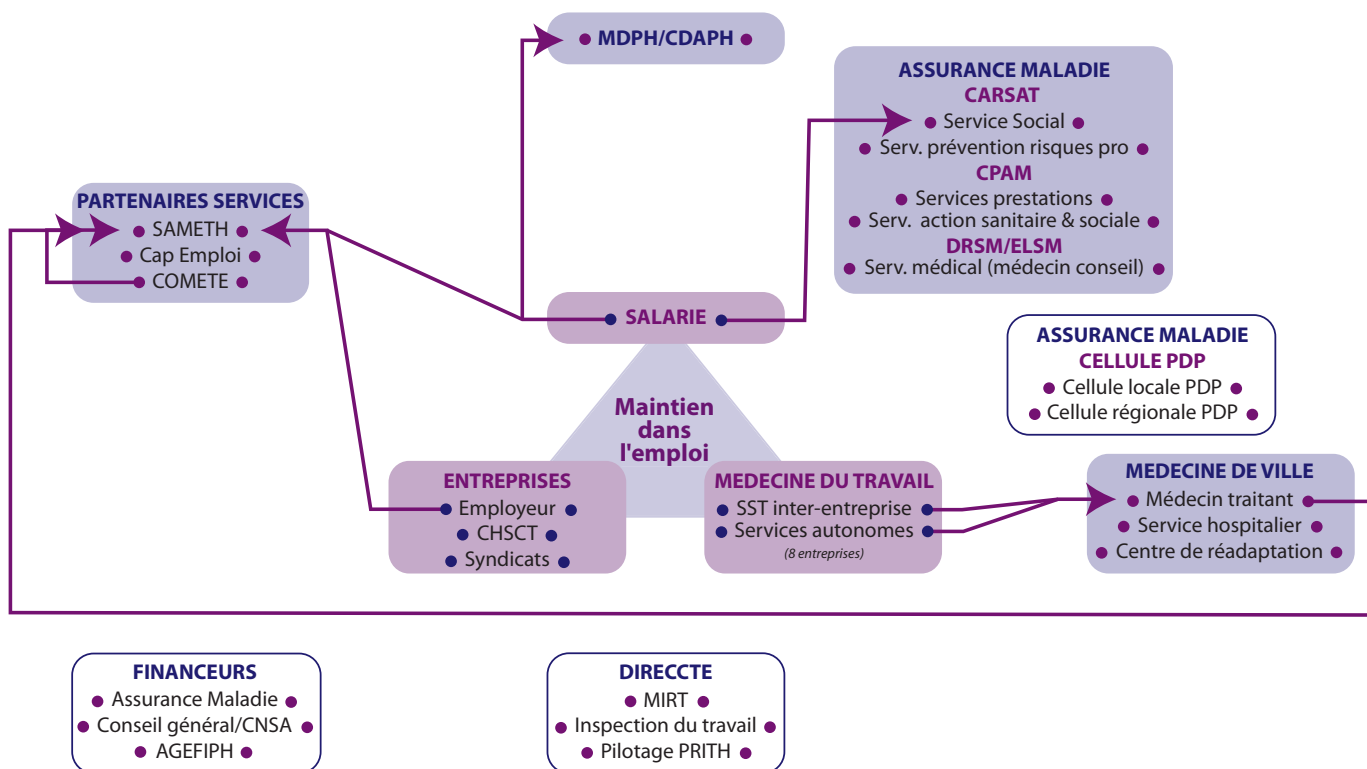
Signalements formalisés (législation, chartes, protocoles...)



- 1 Signalement médecin conseil -> service social CARSAT
Protocole national - Lettre réseau 31/2004
- 2 Signalement serv prestations CPAM -> serv social CARSAT (IJ + de 90 jours)
Programme national - Organisation interne Assurance Maladie
- 3 Signalement médecin conseil, médecin traitant, salarié -> médecin du travail
(visite de pré-reprise) Art D323-3 code de la Sécurité Sociale ;
Art R4624-20 code du travail
- 4 Signalement-repérage auprès de la cellule PDP
Lettre réseau 32/2009 - Déploiement des cellules
- 5 Signalement SAMETH <-> Service social
Protocole de collaboration technique pour le maintien dans l'emploi des PH
- 6 Signalement SAMETH -> Cap Emploi
Charte régionale ; convention nationale multipartite (Art 7)
- 7 Signalement Comète -> service social CARSAT
Procédure partenariale

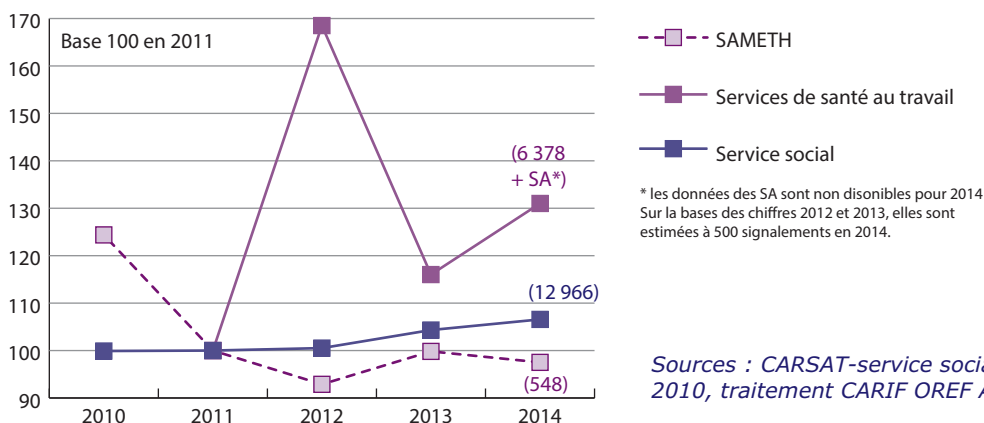
NB : ce schéma illustre les flux de signalements qui font l'objet d'indicateurs chiffrés dans le présent tableau de bord. Il ne rend pas compte de l'intégralité de l'offre de service, des dispositifs ou des prestations mobilisables par les acteurs du traitement du risque de désinsertion professionnelle.

Autres signalements (passage de relais, démarche volontaire...)



LES SIGNALEMENTS DES SITUATIONS À RISQUE DE DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE

Evolution des signalements vers les services



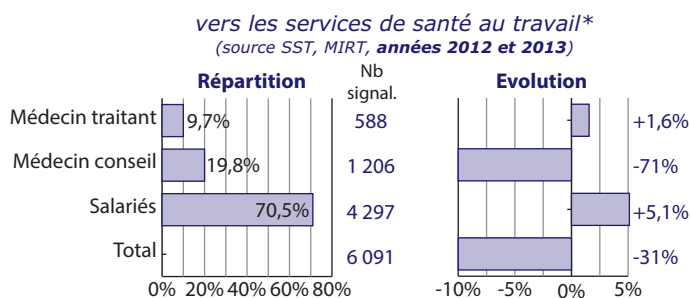
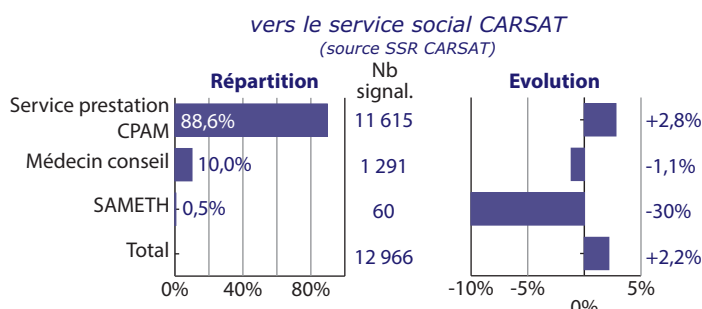
CHIFFRES CLÉS

20 392 signalements en 2014 (+5% en un an ; +13% vers les SST, +2% vers le SSR Carsat, -2% vers le SAMETH)

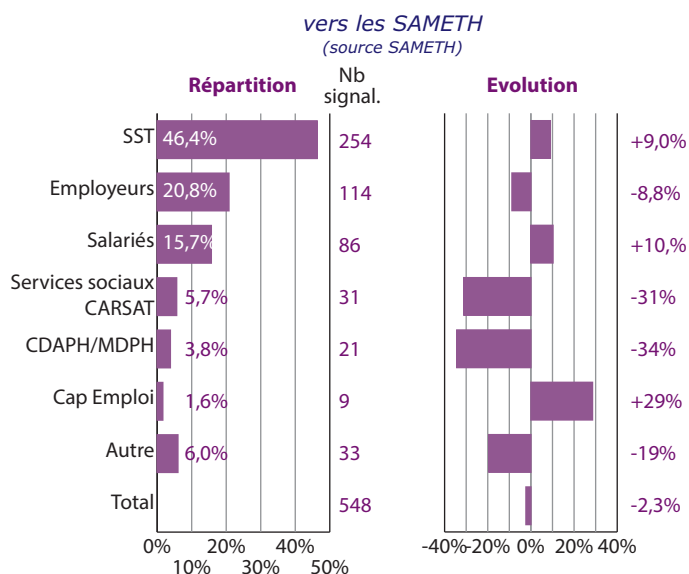
près de **2** signalements sur **3** vers le SSR CARSAT

Sources : CARSAT-service social, SST, MIRT, SAMETH, années 2014 à 2010, traitement CARIF OREF Auvergne.

Origine des signalements vers les services en 2014 et évolution 2013-2014



* visites de pré-reprise uniquement

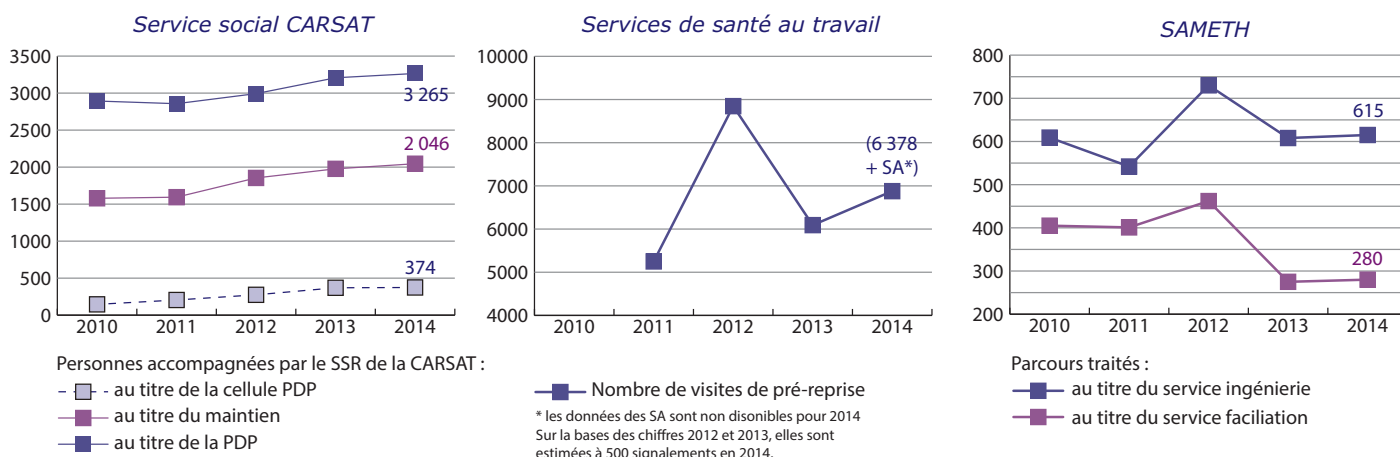


NB : la **notion de signalement** peut recouvrir des réalités différentes selon les acteurs. Il peut s'inscrire dans le cadre de relations formalisées (cf. schéma) ou non, être comptabilisé différemment selon la source. Ainsi, en 2014, les signalements SSR CARSAT -> SAMETH sont au nombre de 31 selon les SAMETH et 60 selon le SSR CARSAT. Il existe donc des points de progrès dans l'harmonisation des dénombrements. Dans le document, les chiffres retenus sont ceux de l'institution qui reçoit les signalements.

En cumulant le service social CARSAT, les SST et les SAMETH, ce sont près de 20 400 signalements pour risque de désinsertion professionnelle qui ont été enregistrés en Auvergne en 2014 (+5% en un an). L'analyse de l'origine des flux illustre bien les liens entre l'ensemble des structures décrites dans le schéma de la page 2 (SAMETH<->CARSAT, SAMETH<->SST, CPAM->CARSAT, etc.). Logiquement les signalements au SSR de la CARSAT proviennent essentiellement du service prestation CPAM et, dans 1 cas sur 10, du Médecin Conseil. Ce dernier est à l'origine de 20% des signalements vers les SST (**attention données 2013**), services alimentés essentiellement par les salariés (70%). Enfin, les signalements vers les SAMETH sont le plus souvent le fait des employeurs, des SST ou des salariés eux-mêmes, ces deux dernières modalités ayant connu, comme le signalement Cap Emploi, une progression significative par rapport à l'année 2013. A noter, en revanche, le recul de la part des services sociaux CARSAT et des la CDAPH/MDPH.

LES PRISES EN CHARGE PAR LES SERVICES

Le nombre et l'évolution des prises en charge



Sources : CARSAT-service social, SST, MIRT, SAMETH, années 2014 et antérieures, traitement CARIF OREF Auvergne.

Les prises en charge par département

Données 2014	Auvergne	Allier	Cantal	Haute Loire	Puy-de-Dôme	SA
Personnes accompagnées par le SSR de la CARSAT au titre de la PDP :						
au titre du maintien	2 188	859	195	322	812	-
au titre de la cellule PDP	374	90	50	121	113	-
Services de santé au travail						
Nombre de visites de pré-reprise	6 878*	1 842	770	880	2 886	500*
Parcours traités par les SAMETH :						
au titre du service ingénierie	615	278	88	72	177	-
au titre du service facilitation	280	111	31	68	70	-

* les données des SA sont non disponibles pour 2014
Sur la bases des chiffres 2012 et 2013, elles sont estimées à 500 signalements en 2014.

CHIFFRES CLÉS

3 265 pers accompagnées par le service social de la CARSAT en 2012 (+1,8% en un an)

6 378 visites de pré-reprises par les SST en 2014 (hors SA) (+4,7% en un an)

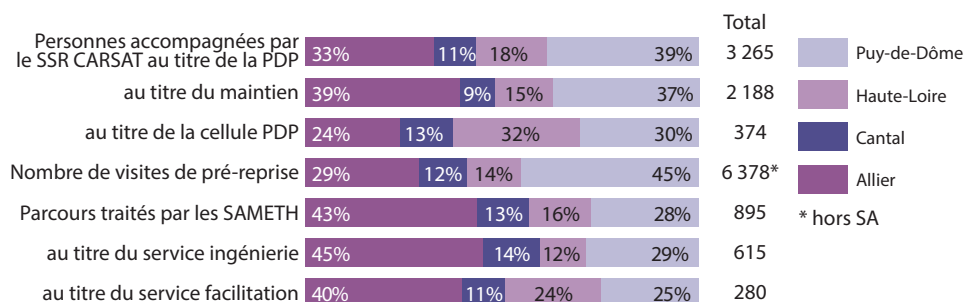
895 parcours traités par un SAMETH en 2014 (+1,4% en un an)

Suite au signalement, les personnes peuvent être prises en charge par les différents services. C'est le cas, pour près de 3 300 personnes en 2014, par le service social CARSAT (+2% par rapport à 2013) dont 67% retenues au titre du maintien (+6%) et 11% plus spécifiquement au titre de la cellule PDP (+1%).

Dans le même temps, près de 900 parcours ont été traités par les SAMETH (+1% en un an) dont 69% au titre du service ingénierie (+1%).

NB : les données CARSAT et SAMETH comptabilisent des personnes et les données SST des visites. Une même personne peut être prise en charge successivement par plusieurs structures et, pour les SST, plusieurs fois dans l'année d'où l'existence de doublons dans les chiffres proposés.

L'analyse par département souligne des disparités géographiques quant aux prises en charges (cf. ci-contre).



LES PRISES EN CHARGE PAR LES SERVICES (SUITE)

Les personnes accompagnées par le service social de la CARSAT

Données non disponibles

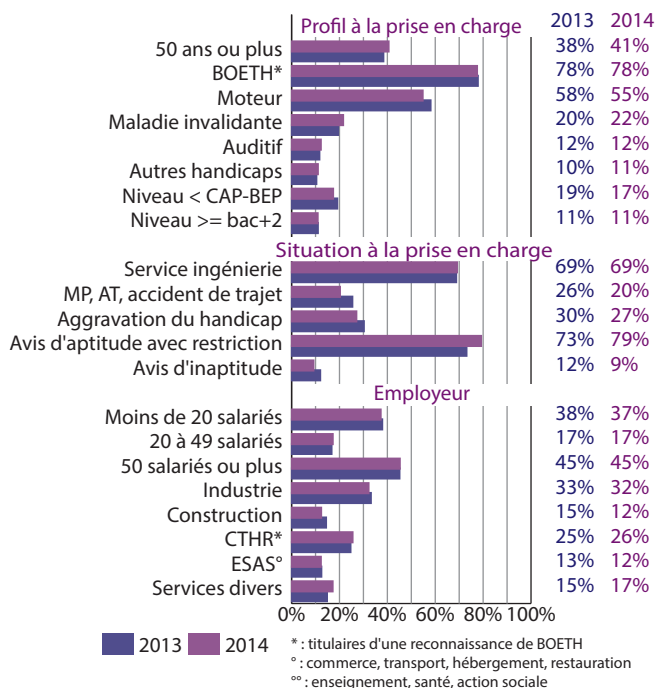
Sources : CARSAT-service social, SAMETH, années 2014 et 2012, traitement CARIF OREF Auvergne.

CHIFFRES CLÉS

3 265 pers accompagnées par le service social de la CARSAT en 2014 (+1,8% en un an)

895 parcours traités par un SAMETH en 2014 (+1,4% en un an)

Les personnes en parcours dans les SAMETH

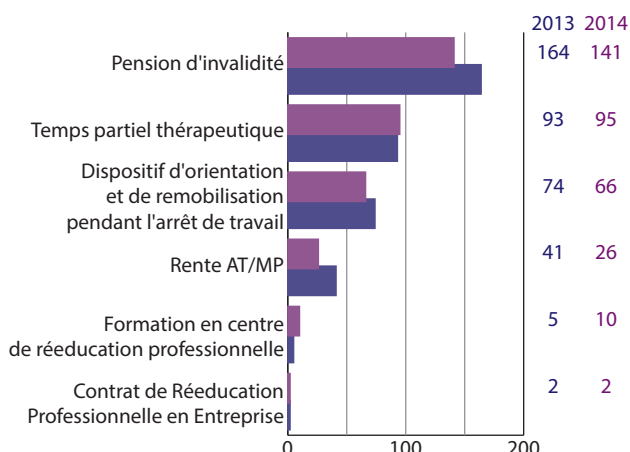


L'analyse du profil des personnes prises en charge n'est pas possible pour tous les services. Cette partie devrait néanmoins s'enrichir au cours du temps, au gré des refontes des systèmes d'information des différents acteurs.

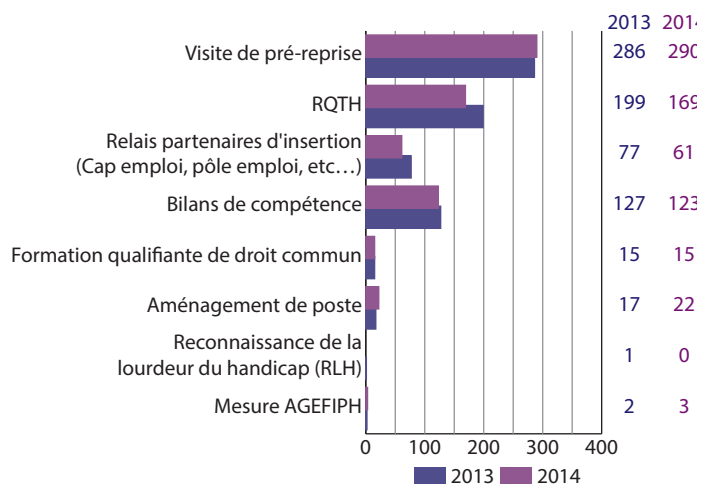
Un vieillissement du public est enregistré dans les prises en charge SAMETH (+2 points pour la part des 50 ans ou plus à 41%). Ce public est bénéficiaire d'une reconnaissance de BOETH dans plus de 3 cas sur 4, souffre majoritairement d'un handicap moteur (55%) et présente un niveau CAP-BEP à bac dans 71% des cas. Au moment de sa prise en charge, il est principalement en situation d'aptitude mais avec restriction (71% des cas) et souffre d'une aggravation de son handicap dans 27% des cas, une situation moins fréquente en 2014 qu'en 2013 au contraire de la prise en charge au titre du service ingénierie. Les employeurs des personnes accueillies relèvent principalement de l'industrie (32%, en baisse) ou du commerce au sens large (26%) et ont une taille supérieure à 50 salariés dans 45% des cas.

LES MESURES MOBILISÉES DANS LE CADRE DES PARCOURS DE MAINTIEN

Les mesures de l'Assurance Maladie mobilisées par le service social de la CARSAT

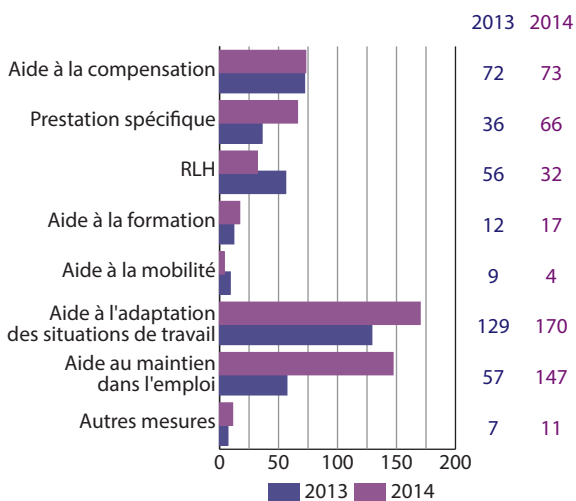


Les autres mesures mobilisées par le service social de la CARSAT



Source : CARSAT-service social, années 2014 et 2013, traitement CARIF OREF Auvergne.

Les mesures AGEFIPH mobilisées par les SAMETH



Source : AGEFIPH, années 2014 et 2013, traitement CARIF OREF Auvergne.

CHIFFRES CLÉS

En 2014, le SSR CARSAT a mobilisé **340** mesures de l'Assurance Maladie (-10% en un an)

683 autres mesures (-6%)

153 PSOP et **78 PARME IJ** réalisés en 2014 (+38% et +1%)

340 mesures AGEFIPH mobilisées en 2012 par les SAMETH (+21% en un an)

Au cours de l'année 2014, le SSR de la CARSAT a mobilisé plus de 1 000 mesures dans le cadre des parcours de maintien dont 33% relèvent de l'Assurance Maladie. Pour l'essentiel, il s'agissait d'une reconnaissance du handicap de type pension d'invalidité ou rente AT/MP (41% des cas ; -14% en un an) ou d'un temps partiel thérapeutique (28% ; +2%).

Par ailleurs, au titre du maintien, l'Assurance Maladie a pris en charge 446 mesures en 2014 en Auvergne : 67 entrées en pré-orientation, 50 formations en CRP, 1 en CRPE, 241 actions d'évaluation, d'accompagnement, d'information et de conseil et 87 actions de formation professionnelle continue.

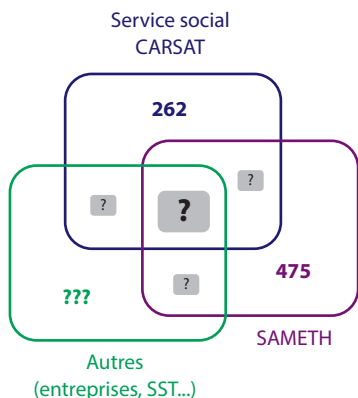
Le SSR de la CARSAT a mobilisé d'autres mesures dans 67% des cas. Là encore, elles concernaient fréquemment l'obtention du statut de BOETH (25% des cas ; -15% en un an) mais également des visites de pré-reprise (42% des cas ; +1%), des bilans de compétences (18% ; -3%), etc..

Pour l'année 2014, les mesures précédentes ont été complétées par un recours aux Prestations spécifiques d'orientation professionnelle (PSOP) pour 153 personnes (+38% par rapport à 2013) et l'accompagnement de 78 bénéficiaires dans le dispositif PARME IJ cofinancé par l'AGEFIPH et les CPAM (+1%).

Enfin, le SAMETH a mobilisé 520 mesures AGEFIPH en 2014, soit une hausse de 38% en un an. Ont été plus particulièrement visées les aides à l'adaptation des situations de travail (33% du total), les aides au maintien dans l'emploi (28%) et les aides à la compensation (14%). A noter la progression importante du recours aux deux premières mesures citées.

LES RÉSULTATS DES PARCOURS DE MAINTIEN DANS L'EMPLOI

Le nombre de maintiens



Sources : CARSAT-service social, SAMETH, années 2014 et 2013, traitement CARIF OREF Auvergne.

CHIFFRES CLÉS

262 maintiens atteints par le service social CARSAT en 2014 (+6,5% en un an)

475 maintiens atteints par le SAMETH en 2014 (+11,0% en un an)

un nombre de **doublons** inconnu

Au cours de l'année 2014, 262 maintiens dans l'emploi sont recensés par le service social CARSAT (+6,5% en un an) et 475 par le SAMETH (+11%) sachant qu'il n'est pas possible d'additionner ces chiffres compte tenu d'un certain nombre de prises en charges communes. Par ailleurs, il faudrait leur ajouter les aménagements ou reclassements réalisés par les entreprises qui n'ont pas eu recours aux SAMETH mais pour lesquels il n'existe pas de source statistique. De même, les médecins du travail produisent des maintiens dont la volumétrie n'est pas connue. En conclusion, 475 est la limite basse du nombre de maintiens réalisés en région mais il pourrait être significativement supérieur en réalité.

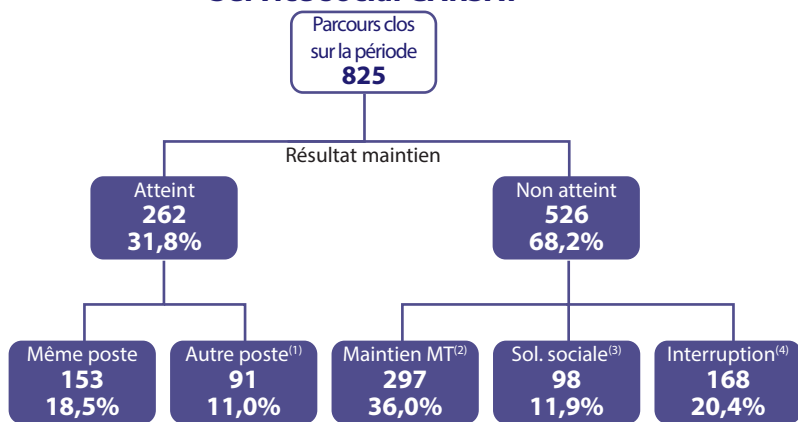
Le graphique suivant indique le résultat des parcours clos dans l'année.

Ainsi, 825 parcours (resp. 644) ont été clôturés en 2014 par le service social CARSAT (resp. SAMETH) : le maintien a été atteint dans 32% des cas (resp. 74%), au même poste dans 19% des cas (resp. 61%). Le maintien n'a pas été atteint dans 68% des cas (resp. 26%), à l'origine de l'assuré (20%) ou en raison d'une sortie avec une solution sociale (12%). Ces deux items sont regroupés, pour les données SAMETH, sous l'item maintien non atteint pour cause exogène (12% des cas).

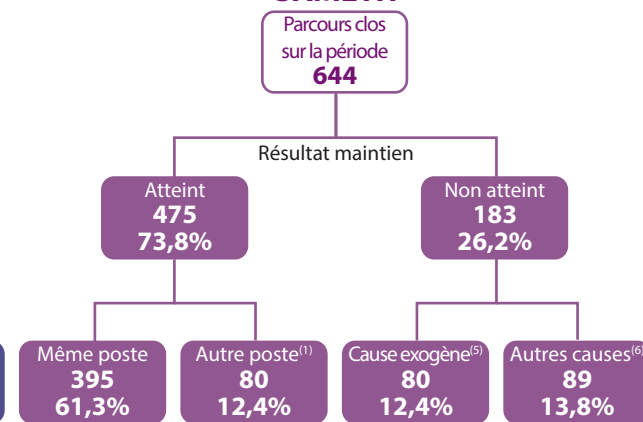
NB : parmi les personnes dont le parcours a été clôturé en 2014 par le SAMETH, 420 avaient été prises en charge au titre du service ingénierie et 224 au titre du service facilitation. Le taux de maintien atteint est de 68% dans le premier cas et de 85% dans le second, le taux de maintien non atteint pour une cause exogène de 14% dans le premier cas et de 10% dans le second.

Les résultats des maintiens par service

Service social CARSAT



SAMETH

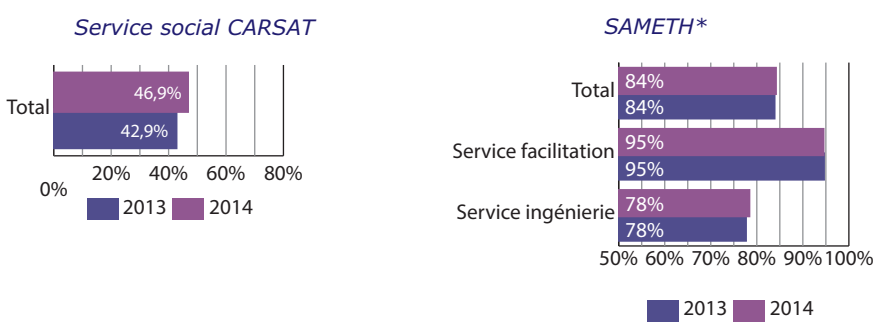


(1) : autre poste, autre entreprise, création d'entreprise
 (2) : maintien marché du travail (orientation Cap emploi, licenciement pour inaptitude ...)
 (3) : sortie avec une solution sociale (fin de PDP pour cause d'invalité, retraite ...)
 (4) : interruption PDP par l'assuré, aggravation de l'état de santé,

décès
 (5) : causes exogènes (décès, déménagement...)
 (6) : absence de solution de maintien chez l'employeur
 NB : l'item (5) pour les résultats des SAMETH est équivalent à la somme des items (3) et (4) pour les résultats du service social CARSAT

LES RÉSULTATS DES PARCOURS DE MAINTIEN DANS L'EMPLOI (SUITE)

L'évolution du taux de maintien



CHIFFRES CLÉS

un taux de maintien réussi par le service social CARSAT de **46,9%** (+4 points en un an)

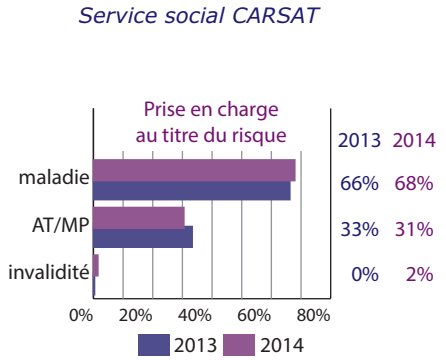
un taux de maintien réussi par le SAMETH de **84,2%** (+0,3 point en un an)

Sources : CARSAT-service social, SAMETH, années 2014 et 2013, traitement CARIF OREF Auvergne.

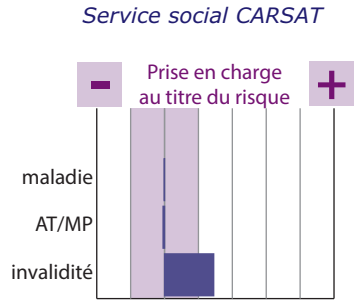
Le taux de maintien réussi s'établit à 47% pour le service social CARSAT en excluant les maintiens non atteints pour cause exogène et à 84% dans les SAMETH avec la même base de calcul. Il a progressé de 4 points entre 2013 et 2014 pour le premier contre une stabilité pour le second. A noter que, pour les SAMETH, ce taux reste inférieur à la moyenne dans le cas d'une prise en charge au titre du service ingénierie (cas les plus complexes). Il connaît toutefois une légère progression (+0,7 point en un an) contre une stabilité à plus de 94% pour le service facilitation.

LES PERSONNES MAINTENUES DANS L'EMPLOI ET LEUR SPÉCIFICITÉ

Les personnes maintenues



Les spécificités des personnes maintenues



Source : CARSAT-service social, années 2014 et 2013, traitement CARIF OREF Auvergne.

NB : tous les éléments portés sur les graphiques concernent la situation au moment de la prise en charge.

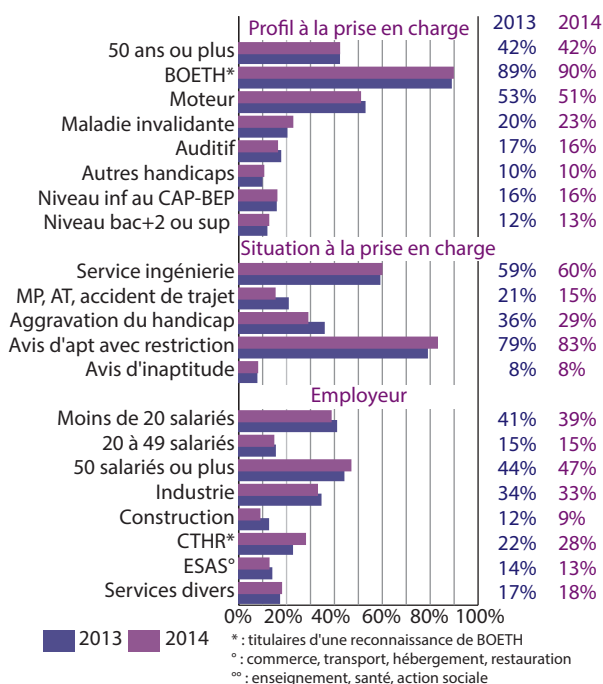
Parmi les personnes maintenues par le service social CARSAT, une majorité avait été prise en charge au titre du risque maladie (68% ; +2 points en un an), devant le risque AT/MP (31% ; -2 points). L'indice de spécificité montre qu'il n'y a pas d'écart significatif dans le taux de maintien selon le risque au moment de la prise en charge à la seule exception du risque invalidité, associé à un taux nettement plus important. Ce dernier constat doit être relativisé compte tenu des faibles effectifs en jeu.

NB : L'indice de spécificité est utilisé pour comparer le poids d'une même modalité dans les maintiens réussis et dans les prises en charge. Une valeur située dans la bande colorée indique une absence d'écart. A droite de la bande (resp. à gauche), la modalité est plus (resp. moins) fréquente dans les maintiens que dans les prises en charge : la probabilité de maintien est donc supérieure à la moyenne (resp. inférieure).

LES PERSONNES MAINTENUES DANS L'EMPLOI ET LEUR SPÉCIFICITÉ (SUITE)

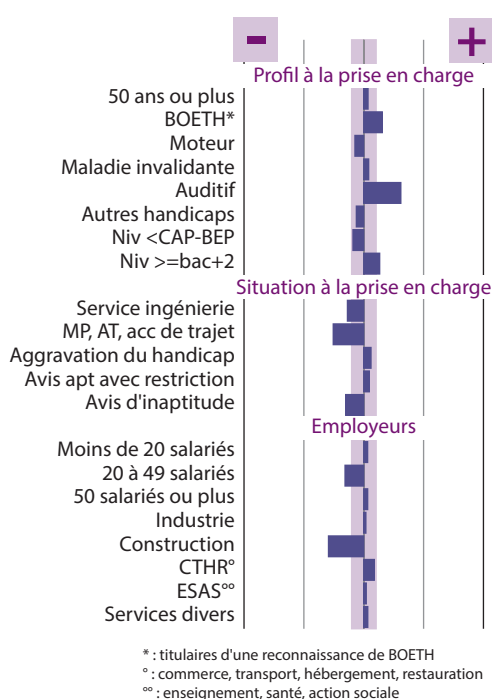
Les personnes maintenues

SAMETH



Les spécificités des personnes maintenues

SAMETH



Source : SAMETH, années 2014 et 2013, traitement CARIF OREF Auvergne.

NB : tous les éléments portés sur les graphiques concernent la situation au moment de la prise en charge à l'exception de la reconnaissance de BOETH qui peut être décisionnée au cours du parcours.

NB : cf. page précédente pour l'interprétation de l'indice de spécificité.

475 personnes ont été maintenues dans l'emploi par les SAMETH en 2014. 42% d'entre elles avaient 50 ans ou plus (comme en 2013), 90% une reconnaissance de BOETH (+1 point en un an), 51% un handicap moteur (-2 points) et 73% un niveau CAP-BEP à bac (part stable).

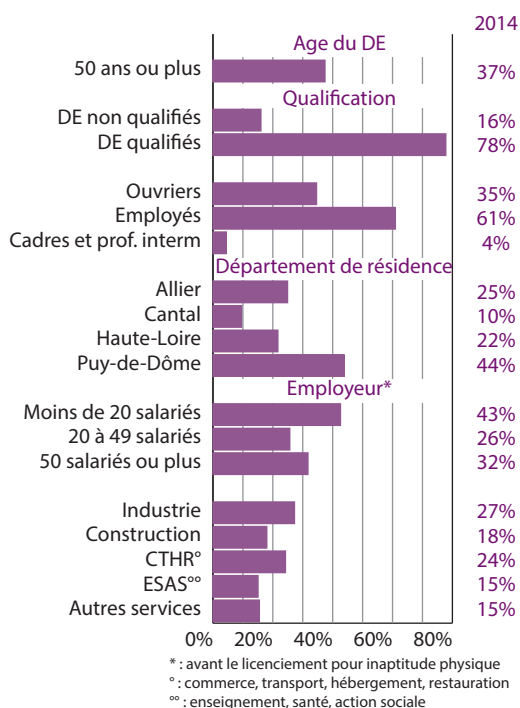
Au moment de leur prise en charge, ces personnes étaient en situation d'aptitude mais avec restriction dans 83% des cas et souffraient d'une aggravation de leur handicap dans 29% des cas, une situation moins fréquente en 2014 qu'en 2013 au contraire de la prise en charge au titre du service ingénierie (60%, +1 point). Les employeurs des personnes maintenues relèvent principalement de l'industrie (33% en baisse), du commerce au sens large (28%, +6 points) et des services divers (18%, +1 point). Ils ont une taille supérieure à 50 salariés dans 47% des cas (en légère progression).

L'analyse des indices de spécificité met en évidence des probabilités de maintien facilité pour les BOETH, les déficients auditifs et les personnes de niveau supérieur à bac+2. Le secteur d'origine du commerce au sens large semble également facilitateur.

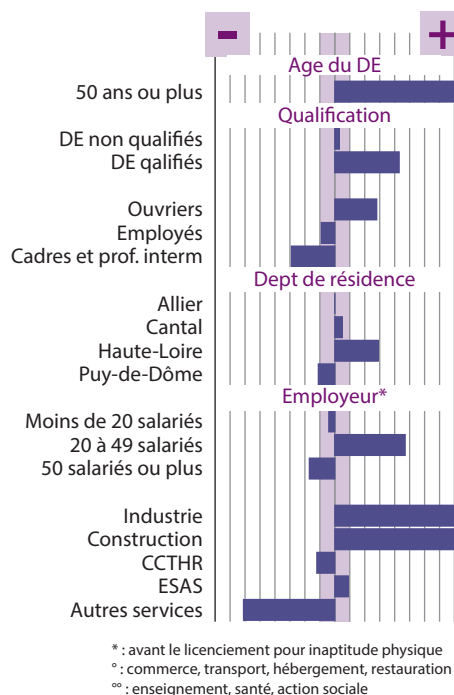
A l'inverse, le maintien est plus difficile que la moyenne pour les personnes ayant un faible niveau de formation. Logiquement, les situations les plus complexes (service ingénierie, maladie professionnelle, accident de travail, avis d'inaptitude) sont également associées à des taux de maintiens plus faibles. Il en est de même pour les salariés des établissements de taille intermédiaire (20 à 49 salariés) ou ceux provenant du secteur de la construction.

LES ENTRÉES AU CHÔMAGE SUITE À UN LICENCIEMENT POUR INAPTITUDE PHYSIQUE

Le profil des personnes



Les spécificités des personnes



Source : Pôle Emploi - FNA, année 2014, entrées en indemnisation suite à un licenciement pour inaptitude physique, traitement CARIF OREF Auvergne.

NB : ici, l'inaptitude physique est comprise au sens large (déficience physique, déficience intellectuelle, maladie invalidante, maladie mentale...).

CHIFFRES CLÉS

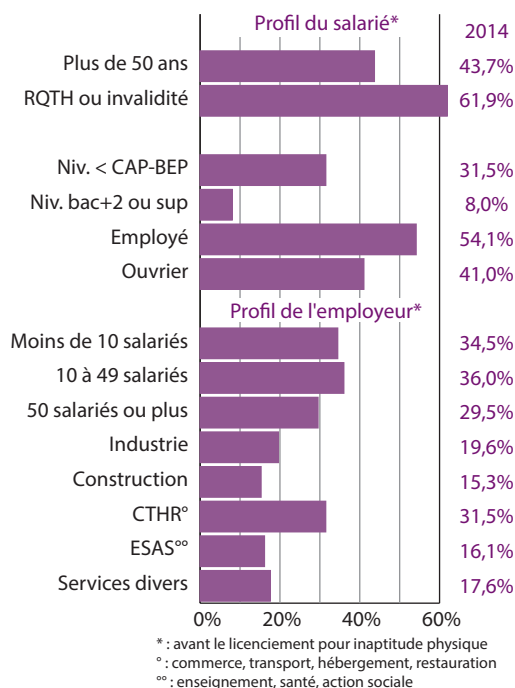
1 392 entrées en indemnisation suite à un licenciement pour inaptitude physique en 2014 (-0,8% en un an)

En 2014, 1 392 personnes sont entrées en indemnisation suite à un licenciement pour inaptitude physique. Elles sont relativement âgées (près de 2 sur 5 ont 50 ans ou plus), qualifiées (plus de 3 personnes sur 4) et résidentes du Puy-de-Dôme (44%). Elles occupaient leur précédent emploi majoritairement dans un établissement de plus de 20 salariés (57%) et dans le secteur tertiaire (55%). La comparaison avec les entrées tous motifs confondus montre que ces licenciements pour inaptitude physique sont plus fréquemment associés à un âge élevé, à une qualification d'ouvrier, à une domiciliation en Haute-Loire, ainsi qu'aux établissements de taille moyenne (20 à 49 salariés), relevant de l'industrie et de la construction. C'est l'inverse pour les cadres et professions intermédiaires, les établissements de plus grande taille et ceux exerçant une activité dans les autres services.

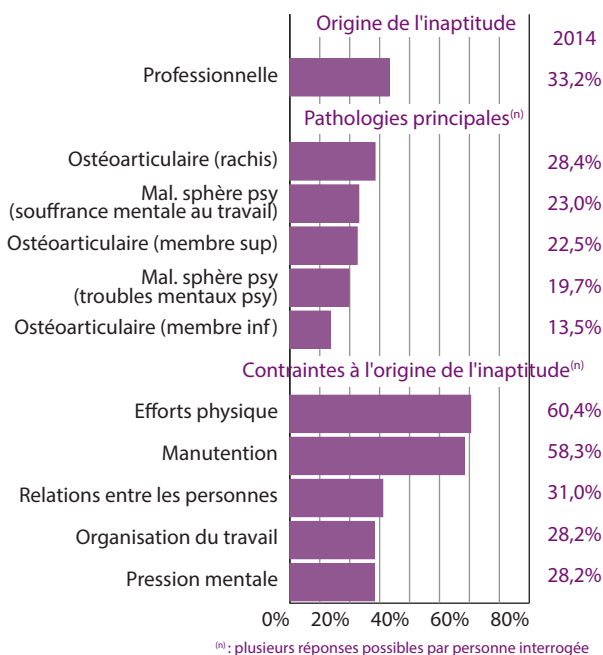
NB : les chiffres présentés ne portent que sur les entrées au chômage **indemnisé** et non sur l'ensemble des entrées au chômage. L'écart est probablement limité pour les licenciements pour inaptitude mais il est plus important pour le total tous motifs confondus (possibilité d'inscriptions sans indemnisation, d'inscriptions multiples dans l'année...). Cela ne remet toutefois pas en cause la pertinence des deux graphiques.

LES PERSONNES LICENCIÉES POUR INAPTITUDE

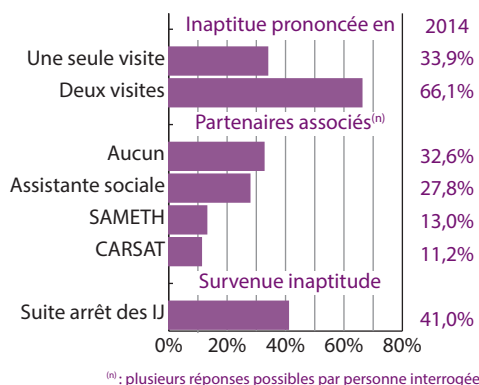
Les salariés et leur employeur



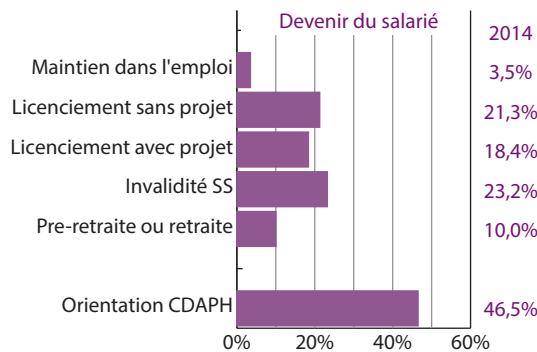
Les pathologies ayant motivé l'inaptitude



Les procédures d'inaptitude



Le devenir des salariés



Source : MIRT, enquête "inaptitude ayant donné lieu à un licenciement", année 2014, traitement CARIF OREF Auvergne.

Les salariés licenciés pour inaptitude sont fréquemment séniors (44%), titulaires d'une reconnaissance de BOETH et/ou d'une pension d'invalidité (62%), de niveau CAP-BEP ou inférieur (79%) et employés (54%). Ils sont salariés d'établissements de moins de 50 salariés (70%) et relevant du secteur tertiaire (65%).

L'inaptitude a une origine professionnelle dans 33% des cas et fait suite à des pathologies* du rachis (28%), devant les problématiques de souffrance au travail (23%), les pathologies des membres supérieurs (22%) et les troubles mentaux psychiatriques (20%). Les contraintes* au poste à l'origine de l'inaptitude concernent le plus souvent les efforts physiques ou la manutention (58 à 60% des cas), les relations entre personnes, l'organisation du travail et la pression mentale (citées par 28 à 31% des personnes interrogées).

L'inaptitude a été prononcée en 2 visites (66% des cas), après l'arrêt des IJ (41%) et sans le soutien d'aucun partenaire* (32% en lien avec les inaptitudes prononcées en une seule visite).

Enfin, 3% des personnes licenciées ont été maintenues en emploi, 40% ont réintégré le marché du travail et 33% ont trouvé une solution sociale (invalidité ou retraite). A noter que 47% ont bénéficié d'une orientation vers la CDAPH.

NB : les résultats ci-dessus s'appuient sur l'analyse de 1 176 réponses exploitables.

* : plusieurs réponses possibles par personne interrogée

GLOSSAIRE

- AAH** : Allocation Adulte Handicapé
ACOSS : Agence Centrale des Organismes de Sécurité sociale
AGEFIPH : Association des Gestions du Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées
AT : Accident de Travail
BOETH : Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi Travailleurs Handicapé
CARIF OREF : Centre d'Animation et de Ressources d'Information sur la Formation Observatoire Régional Emploi Formation
CARSAT : Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail
CDAPH : Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées
CNSA : Caisse Nationale Autonomie Solidarité
CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CPO : Centre de Pré-Orientation
CRP : Centre de Rééducation Professionnelle
CRPE : Contrat de Rééducation Professionnelle en Entreprise
CTHR : Commerce Transport Hôtellerie Restauration
DADS : Déclaration Annuelle de Données Sociales
DARES : Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques
DIRECCTE : Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
DOETH : Déclaration de l'Obligation d'Emploi Travailleurs Handicapé
DRSM : Direction Régionale des Services Médicaux
ELSM : Echelon Local du Service Médical
ESAS : Enseignement Santé Action Sociale
FPC : Formation Professionnelle Continue
IJ : Indemnité Journalière
INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
IPP : Incapacité Permanente Partielle
MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées
MIRT : Médecin Inspecteur Régional du Travail
MP : Maladie Professionnelle
ORP : Orientation Professionnelle (délivrée par la MDPH)
PARME : Prestation Accompagnement salariés en arrêt de travail
PDP : Prévention de la Désinsertion Professionnelle
PREO : Préorientation professionnelle
PSOP : Prestation Spécifique d'Orientation Professionnelle
RLH : Reconnaissance de la Lourdeur du Handicap
RQTH : Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé
SA : Service autonome (des entreprises d'Auvergne)
SAMETH : Service d'Appui au Maintien dans l'Emploi Travailleurs Handicapé
SSR : Service Social Régional (de la CARSAT)
SST : Service de Santé au Travail
TH : Travailleurs Handicapés
TMS : Troubles Musculo Squelettiques
URSSAF : Union de Recouvrement des Cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales

Contact : CARIF OREF Auvergne
16b rue Fontgiève - 63 000 Clermont-Ferrand
Tél. : 04 73 19 01 40 / Fax : 04 73 37 31 63

Portail : <http://pro.formationauvergne.com/>
Mail : oref@cariforef-auvergne.org